

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARC-CHANDEZE, Maire.

Présents : Philippe MARC-CHANDEZE, Dominique FUSY Thomas LAFONT, Jos SMORENBURG, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Alexandra DUSSABY, Myrtille FERRE, Sandrine KOZAN, Isabelle TRIPEAU, Béatrice BELLARD.

M FUSY Dominique est désigné secrétaire de séance.

1. Point sur les travaux d'assainissement et d'eau pluviale du Ris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité de se passer de la prestation de maîtrise d'œuvre du cabinet d'études EGIS, sur les travaux supplémentaires du chantier du Ris. En effet, les travaux, les techniques ainsi que le matériel à utiliser ont été chiffrés précisément avec l'entreprise SADE. L'économie réalisée en se passant de la maîtrise d'œuvre est de 3254,73€.

Pour rappel, le montant des travaux supplémentaires s'élèvent à 36570€ HT.

2. Prêts pour les travaux du Ris

Les prêts prévus pour financer les travaux du Ris doivent être réalisés en janvier 2015. Ils s'élèveront à environ 130000€.

Les établissements bancaires seront consultés début janvier 2015.

3. Commission diptère

Suite à la décision prise lors du précédent conseil municipal, la commission diptère se réunira avec les représentants de la commune de Cournols le 23 janvier 2015.

4. Subvention viabilisation hivernal

La subvention viabilisation hivernale vient d'être attribuée à la commune par le Conseil Général. Elle s'élève à 666€, soit 134 € de moins qu'en 2013

5. Révision des baux des logements de « La Cure »

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité de revoir le montant des loyers des logements de « La Cure » afin de prendre en compte le préjudice subi par les locataires lors de fuites d'eau à répétition.

Après vérifications et conseils pris auprès du Trésorier Principale de St Amant-Tallende, le conseil municipal décide à l'unanimité de dispenser les locataires du loyer de janvier 2015.

Ensuite, sur les mois de février, mars, avril, mai et juin 2015, de réduire le loyer des deux appartements de 90€.

Ce qui fera passer le loyer du grand logement de 89 m² de 575 € à 485 € et le petit appartement de 48 m² de 435 € à 345 €. Ces dispositions de modifications des baux sont votés à l'unanimité des conseillers.